

Titre :	Critères en cas de stage d'adaptation selon OrFo ASE 2021		
Objet :	CAP - ASE		
Distribution :	SEFRI + évaluateurs OrTra + candidats		
Nom du fichier :	260119-10-CriteresEnCasDe StageAdaptation-SelonOrFo-ASE-2021.docx		
Du :	08.04.2021	Rédigé par : LH-MM	Validé par : SA

*selon directive CE 2005/36/CE  
équivalence CAP AEPE 2019 et CAP PE 2005 – CFC ASE orientation enfance, OrFo ASE 2020*

Le stage d'adaptation doit remplir les objectifs et conditions décrits ci-dessous.

Ces conditions sont promulguées pour que le candidat puisse démontrer qu'il a comblé par un stage d'adaptation les lacunes essentielles entre CAP PE/AEPE et CFC ASE, décrites par l'OrTra Neuchâtel santé-social dans son rapport de février 2021, et adaptées à l'OrFo ASE 2020.

**1. Les conditions structurelles ci-après sont impératives pour qu'un lieu de stage soit éligible comme lieu de stage d'adaptation<sup>1</sup>:**

- Le-s stage-s doi-ven-t s'être déroulé-s dans une des entreprise-s formatrices CFC ASE<sup>2</sup>  
Le-la candidat-e vérifie cette condition auprès de l'office des apprentissages du canton, selon coordonnées ci-dessous :

Genève : <https://www.ge.ch/document/liste-entreprises-formatrices>

Vaud : <https://www.cfp-vd.ch/entreprises-formatrices>

Valais : [https://www.ortrassvs.ch/files/EntreprisesformatricesASE\\_mail.pdf](https://www.ortrassvs.ch/files/EntreprisesformatricesASE_mail.pdf)

Neuchâtel : [https://www.ne.ch/autorites/DEF/SFPO/apprentissage/entreprises/Pages/entreprises\\_formatrices.aspx](https://www.ne.ch/autorites/DEF/SFPO/apprentissage/entreprises/Pages/entreprises_formatrices.aspx)

Berne : <https://www.erz.be.ch/erz/fr/index/berufsbildung/grundbildung/offene-lehrstellen.html>

Fribourg : <https://www.ortrafr.ch/fr/voies-formation-qualification-64.html>

Jura : <https://www.mon-app.ch/modules/places/entreprises.asp>

- L'employeur doit justifier l'encadrement par du personnel qualifié.
- Il doit s'être déroulé dans un contexte de travail institutionnel (charte, mission, présence de liens hiérarchiques régis par un contrat de travail/stage).

Avant le début du stage, le candidat communique à l'OrTra Neuchâtel santé-social les premiers éléments permettant d'évaluer que son expérience est éligible en tant que stage (rapport d'employeur, certificat, etc.), par mail pour [cap.ase.2021@gmail.com](mailto:cap.ase.2021@gmail.com). Un canevas aide à ne pas oublier d'informations.

<sup>1</sup> Idem, art. 14 al. 1.

<sup>2</sup> Ceci garantit *de facto* le respect des taux d'encadrement usuels pour la branche

**2. Les conditions ci-après sont impératives pour qu'une expérience soit éligible comme stage d'adaptation, en fonction des lacunes constatées dans la décision requérant des mesures de compensation :**

- Le stage doit avoir permis le suivi d'enfants au quotidien entre 0 et 6 ans.
- Le stage doit avoir permis le suivi d'enfants au quotidien entre 7 et 12 ans.
- Le stage peut être fractionné entre plusieurs lieux, la durée du stage est de 1'400 heures d'activité (soit environ 10 mois à 100 %) au total.
- Une incapacité de travail (justifiée par certificat) de maximum 1/3 de la durée du stage est acceptée.

*La durée de 1400 heures est diminuée pour chacune des compétences constatées ci-dessous. À cet effet, un rapport de stage et des certificats ou autres pièces sont remises à [cap.ase.2021@gmail.com](mailto:cap.ase.2021@gmail.com), à mi-stage, par le candidat. Un canevas est fourni pour ne pas oublier d'informations.*

- Le stage doit avoir permis la promotion du développement et de l'autonomie des personnes accompagnées.
- Le stage doit avoir permis au-candidat-e de développer son approche déontologique – des entretiens avec un formateur CFC ASE ou avec un superviseur ARS doivent être décrits et attestés dans le dossier.
- Le stage doit permettre au candidat d'intégrer la mission socio-politique institutionnelle. Des liens sont présentés entre les lois (cantonales) et la pratique quotidienne.
- Le stage doit permettre au-candidat-e d'expérimenter les éléments essentiels de la politique familiale suisse.
- Plusieurs dossiers de formation<sup>3</sup> doivent être présentés et vérifiés par un porteur du titre CFC ASE ou titre supérieur agréé.

**3. Évaluation sur le lieu de stage**

Lorsque cela est prescrit, une évaluation sur le lieu de stage est organisée comme suit :

Phase	Durée
Entretien de présentation	15 minutes
Temps d'observation	1 heure 30
Préparation de l'entretien	30 minutes
Entretien professionnel	<u>30 minutes</u>
- Réflexion du-de la candidat-e, situation	10 minutes
- Questions des expert-e-s	20 minutes

Notre document "guide stage d'adaptation" renseigne complètement sur le processus. Il est accompagné d'une grille d'évaluation. Ces documents sont disponibles sur notre site internet.

<sup>3</sup> OrFo ASE 2021 du 21 août 2020, art. 12 sqq

#### 4. Planning indicatif en cas de stage d'adaptation

juin	juin	après 700 heures de stage	Résultats
<ul style="list-style-type: none"><li>• séance d'information</li><li>• OrTra Neuchâtel santé-social</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Annoncer votre situation de stagiaire, fournir les preuves d'expérience antérieure</li><li>• <a href="mailto:cap.ase.2021@gmail.com">cap.ase.2021@gmail.com</a> est l'adresse de contact</li><li>• La cheffe-évaluatrice étudie votre dossier, vérifie si le lieu de stage est OK et si on peut diminuer la durée de votre stage, vu votre expérience + envoie les grilles d'évaluation</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• annonce à <a href="mailto:cap.ase.2021@gmail.com">cap.ase.2021@gmail.com</a></li><li>• Vous remettez à la cheffe-évaluatrice un rapport intermédiaire, selon canevas fourni</li><li>• la cheffe-évaluatrice envoie deux évaluateurs sur votre lieu de stage</li><li>• Ils constatent si des lacunes essentielles restent à combler</li><li>• Ils constatent si on peut diminuer la durée de votre stage</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Si vous n'avez pas réussi du premier coup toutes les prescriptions du stage, vous pourrez vous présenter une seconde et dernière fois à une session ultérieure, et suivre des cours permettant votre préparation à cette nouvelle présentation</li><li>• En cas de réussite de toutes les prescriptions du stage, l'OrTra vous remet un document d'attestation à renvoyer au SEFRI</li></ul>